

# App Connect

LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL DU LOGICIEL (« Contrat ») CONTIENT LES CONDITIONS DE LICENCE DU LOGICIEL OBTENU À PARTIR DE XEROX APP GALLERY (« Logiciel »). VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TÉLÉCHARGER, D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL. EN TÉLÉCHARGEANT, INSTALLANT OU UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS, VOUS NE POUVEZ PAS TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE LOGICIEL, ET VOUS DEVEZ EN SUPPRIMER TOUS LES FICHIERS AUXQUELS VOUS-MÊME OU UN TIERS EN VOTRE NOM AVEZ ACCÉDÉ DE TOUTE MÉMOIRE INFORMATIQUE DANS LAQUELLE CE LOGICIEL A ÉTÉ CHARGÉ OU STOCKÉ.

Lorsqu'il est utilisé dans le présent contrat, le terme « Xerox » désigne Xerox Corporation, ses sociétés opérationnelles, filiales et sociétés affiliées, et « vous » désigne la personne physique ou morale qui acquiert le logiciel. Si vous installez le logiciel pour le compte de l'utilisateur final, vous reconnaissez que vous agissez en qualité d'agent du client utilisateur final avant de continuer et que vous avez soit 1) lu et accepté les termes de ce contrat suivant autorisation par l'utilisateur final, soit 2) informé l'utilisateur final des conditions de licence que cet utilisateur final a explicitement acceptées.

## 1. Définitions :

- a. « Clé d'activation » désigne une clé d'autorisation, une clé de licence, un crédit d'utilisation, ou tout autre mécanisme d'activation ou de transfert du droit requis pour activer ou maintenir l'accès au logiciel et/ou l'utiliser ainsi que l'ensemble des contenus, ressources, fonctionnalités ou services mis à disposition pour utilisation dans ce logiciel.
- b. « Identificateur de l'application » désigne une chaîne alphanumérique unique générée par Xerox App Gallery pour chaque application.
- c. « Utilisateur final » désigne toute personne à laquelle vous accordez l'accès à votre copie du logiciel ou l'autorisation de l'utiliser conformément aux conditions du présent Contrat.
- d. « Application basée sur le cloud » désigne le logiciel qui utilise, permet d'accéder à, ou est autrement conçu pour accéder et utiliser avec des produits ou services basés sur le cloud, proposés par Xerox ou des tiers.

e. « Contenu » désigne tout et toutes les données, fichiers de données, données personnelles (tel que ce terme et les termes similaires sont définis par les lois applicables de confidentialité et de protection des données), documents, graphiques, messages, photographies, images, texte, et/ou autres informations ou supports que vous ou vos utilisateurs autorisés soumettez, récupérez, générez ou traitez autrement dans le cadre de votre utilisation du logiciel.

2. Octroi de licence. Sous réserve des conditions du présent contrat, Xerox vous octroie une licence non exclusive et non transférable pour l'installation et l'utilisation du logiciel sur les équipements de marque Xerox en votre possession ou sous votre contrôle (ci-après « l'équipement »). Votre licence du logiciel demeure valable jusqu'à ce que vous n'utilisiez ou ne possédiez plus l'équipement sur lequel vous avez installé le logiciel ou, si vous êtes loueur de cet équipement, lorsque votre premier locataire cesse de l'utiliser ou de le détenir. Vous ne disposez d'aucun autre droit sur le logiciel et ne pouvez pas : (i) distribuer, copier, modifier, décompiler, rétroconcevoir le logiciel ou en créer des dérivés ; (ii) activer le logiciel livré sans activation ; ou (iii) permettre à une autre personne de le faire. Si le logiciel comprend une application Xerox, vous pouvez faire une (1) copie d'archivage ou de sauvegarde du logiciel, à condition que cette copie contienne toutes les mentions de droits d'auteur et autres mentions de droits de propriété figurant sur le logiciel original, et qu'elle soit utilisée uniquement à des fins de sauvegarde. La propriété du logiciel ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle afférents demeurent détenus uniquement par Xerox et/ou ses concédants de licences qui sont considérés comme des tiers bénéficiaires du présent contrat.

### 3. Activation et validation du logiciel

a. L'utilisation du logiciel nécessite l'acquisition de clé(s) d'activation et peut être soumise au paiement de droits supplémentaires. Pour l'achat du logiciel et/ou de clé(s) d'activation, le document de commande, la confirmation de commande ou le processus d'achat (la « commande ») doit spécifier (a) le cadre d'utilisation autorisé pour le logiciel, qui peut inclure : (i) le nombre de licences, de copies ou d'instances acquises ; (ii) le nombre de crédits, transactions, ou autres unités basées sur l'utilisation acquis ; (iii) les services d'abonnement acquis avec la durée d'abonnement ; (iv) les fonctionnalités acquises (collectivement, selon le cas, le « cadre d'utilisation »), et (b) la durée d'abonnement ou la date d'expiration du cadre d'utilisation acquis (le « terme »). Une fois les Conditions expirées, l'accès au logiciel et son utilisation peuvent devenir limités, voire indisponibles. La poursuite de l'utilisation du logiciel au-delà des Conditions nécessite l'acquisition de clé(s) d'activation supplémentaires.

b. Le logiciel peut être livré en version d'essai permettant un usage et une durée limités, ou avec des fonctionnalités limitées. L'utilisation du logiciel au-delà de la version d'essai et l'accès des fonctionnalités supplémentaires ou leur utilisation peut nécessiter l'achat d'une clé d'activation et/ou un enregistrement auprès de Xerox ou du développeur, et peut être soumise au paiement de droits supplémentaires.

c. Lors de l'activation, le logiciel transmet à Xerox des informations sur son installation, notamment l'identificateur de l'application et l'identifiant de l'équipement. Le logiciel effectue périodiquement une vérification de son droit d'utilisation pour confirmer qu'il a bien été activé, mis en service et correctement octroyé sous licence sur son équipement d'installation. Pour exécuter la vérification de son droit d'utilisation, le logiciel transmet l'identificateur de l'application et l'identifiant de l'équipement à Xerox. En installant et en utilisant le logiciel, vous consentez à la transmission et l'utilisation de l'identificateur de l'application et de l'identifiant de l'équipement.

4. Le logiciel offre l'option de réaliser la conversion ROC d'un document scanné (Services ROC). Vous convenez de ne pas vous livrer aux activités suivantes, et de n'autoriser aucun tiers à s'y livrer : (i) autoriser le logiciel ou les services OCR à traiter des documents au nom de tiers, ou fonctionner dans un bureau de service, un prestataire de service d'application, un modèle de partage de temps ou de ressources similaires ; (ii) tenter d'interférer avec le bon fonctionnement des services OCR, ou trafiquer ou perturber les services OCR ; (iii) modifier, traduire ou créer des travaux dérivés du logiciel ou des services OCR, y compris, sans pour autant s'y limiter, en retirant ou en modifiant certains avis ou marquages des droits de propriété Xerox ou de l'un de ses concédants ; (iv) faire de la rétro-ingénierie, décompiler, désassembler ou autrement tenter de découvrir ou accéder au code source, code objet ou structure, idées ou algorithmes sous-jacents des services OCR ; ou (v) utilisation ou tentative d'accéder ou utiliser les services OCR de quelque manière que ce soit, autre que par le biais du logiciel. Le titre, et tous les droits de propriété intellectuelle des services OCR, appartiennent uniquement à Xerox et/ou ses concédants, incluant sans pour autant s'y limiter, Kofax, Inc.

5. Logiciel tiers. Le logiciel peut inclure du code développé par une ou plusieurs tierces parties. Certains éléments tiers inclus dans le logiciel peuvent être soumis à d'autres conditions mentionnées dans le fichier « Divulgence du logiciel » disponible en téléchargement avec le logiciel ou sur le support sur lequel le logiciel peut être livré. Si les conditions de la tierce partie comprennent des licences qui prévoient la disponibilité du code source, le fichier « Divulgence du logiciel » contient ce code source ou fournit des instructions sur le moyen d'en obtenir une copie.

6. Applications basées sur le cloud Les modalités de la présente section 6 s'appliquent à votre utilisation des applications basées sur le cloud.

a. Pour un logiciel qui utilise des services basés sur le cloud, certaines caractéristiques et fonctionnalités du logiciel sont fournies à l'aide de services intergiciels hébergés, contrôlés et entretenus par Xerox ou ses filiales, associés, sous-traitants ou agents (« intergiciel »). Les Apps basées sur le cloud qui permettent d'accéder ou sont conçues pour fonctionner avec des produits et services basés sur le cloud et des solutions logicielles hébergées en tant que service offertes par Xerox ou des tiers (" Services hébergés ") peuvent nécessiter un enregistrement et l'acceptation de conditions générales supplémentaires associées à ces Services hébergés. Il vous appartient de vous procurer le droit d'accès à ces services hébergés, et les conditions régissant leur accès et leur utilisation sont convenues uniquement entre vous-même et le fournisseur des services hébergés. La communication entre les applications basées sur le cloud et les produits et services hébergés est gérée par l'intergiciel. L'identifiant de l'Application pour le logiciel ; le numéro de série, la configuration de l'appareil et l'adresse IP de l'équipement sur lequel le logiciel est installé ; l'état de transmission et les messages d'erreur peuvent être stockés par l'intergiciel et utilisés pour maintenir et prendre en charge les applications basées sur le cloud et pour authentifier et valider l'accès à l'intergiciel et aux services hébergés par l'équipement.

b. Lorsque le logiciel est utilisé pour accéder à des services hébergés, il est susceptible d'atteindre et d'utiliser les informations du compte utilisateur (« Informations du compte ») telles que nom d'utilisateur, adresse courriel, permissions d'accès, noms des dossiers et des fichiers pour ces services hébergés, dans le but d'ouvrir une session auprès de ces services hébergés, de traiter des commandes et d'exécuter des opérations sous votre direction. Vous convenez que les informations de votre compte ainsi que tout Contenu (selon la définition ci-dessous) seront transmis à l'Intergiciel et y seront temporairement conservés pendant votre session d'utilisation des Services Hébergés.

c. Vous êtes seul chargé de vous assurer que vos utilisateurs autorisés et vous disposez des droits, consentements et permissions requis par les lois applicables sur la protection des données et de confidentialité, pour soumettre, récupérer, générer ou autrement traiter du contenu en lien avec l'utilisation des applications basées sur le cloud. Vous autorisez Xerox et ses filiales, associés, sous-traitants et agents, à utiliser, traiter et transmettre du contenu (1) de la manière prévue par la documentation du logiciel et le présent Contrat, et (2) tel que requis pour détecter, éviter et/ou étudier des incidents de sécurité ou toute utilisation illégale du logiciel, en répondant à tout problème technique et/ou vos demandes, et en veillant au bon fonctionnement du logiciel. En utilisant le logiciel, vous reconnaissez et acceptez que : (i) le contenu est

reçu et traité par l'intergiciel et vous est renvoyé sous votre contrôle, et (ii) Xerox traite ledit contenu selon vos directives. Vous déclarez et garantissez avoir fourni et obtenu une déclaration légalement suffisante et/ou l'accord de vos utilisateurs autorisés pour que Xerox et ses partenaires puissent collecter, transmettre et traiter leur contenu, incluant, sans pour autant s'y limiter, leurs données personnelles (tel que ce terme ou tout terme similaire sont définis par les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données), tel que décrit dans le présent Contrat et la documentation du logiciel. Les données personnelles sont collectées, traitées et protégées par Xerox, tel que cela est décrit dans la Déclaration de confidentialité Xerox sur [www.xerox.com/privacy](http://www.xerox.com/privacy).

d. Vous déclarez et garantissez que vous possédez ou détenez les licences, droits, consentements et autorisations au titre de tout brevet, marque, droit d'auteur ou autres droits de propriété (y compris les droits relatifs au nom, à la ressemblance, ou aux informations personnellement identifiables de chaque personne identifiable) relatifs à tout contenu vous permettant d'autoriser Xerox et ses filiales, sociétés affiliées, sous-traitants et agents à utiliser, traiter et transmettre du contenu, et accordez par la présente à Xerox une licence non-exclusive, libre de droits, irrévocable, cessible et entièrement transférable accordant tous les droits nécessaires pour utiliser, traiter et transmettre du contenu y compris toutes les données personnelles qui y figurent. Vous déchargez de toute responsabilité Xerox et ses concédants contre tous dommages, pertes, coûts, amendes et frais engagés (y compris les frais d'avocats dans une mesure raisonnable) en conséquence de toute réclamation, poursuite ou cause d'action en justice découlant de votre violation de la présente section 6. Vous vous engagez, au gré de Xerox et à votre seule charge, à intervenir ou à présenter la défense dans le cas d'une telle procédure judiciaire dès notification par Xerox.

e. En utilisant le logiciel pour envoyer par email ou transmettre du contenu, vous reconnaissez et convenez que le contenu puisse être transmis par le biais de ressources informatiques, infrastructures et réseaux de télécommunication tiers basés sur Internet (« Ressources Internet »). Vous reconnaissez que les Ressources Internet peuvent ne pas être sécurisées et convenez que Xerox n'est pas responsable de tout changement, interception ou perte de Contenu lors de l'utilisation de ces Ressources. Vous ne pouvez pas utiliser le logiciel : (i) pour envoyer par courriel ni transmettre tout contenu illégal, malveillant, indésirable, inadapté, répréhensible, confirmé comme étant des fausses informations criminelles, ou posant autrement une menace au public (cette interdiction inclut, sans pour autant s'y limiter, l'utilisation du logiciel pour envoyer du contenu abusif ou propos haineux) ; (ii) d'une manière qui enfreint ou tente d'enfreindre toute loi, statut ou règlement, comme, par exemple, toute loi applicable en matière de confidentialité ou de protection des données ; (iii) de s'engager ou d'encourager toute activité illégale, trompeuse, malveillante, violant les droits d'autrui, ou nocive pour autrui

; ou (iv) tenter d'interrompre, désactiver, surcharger ou autrement interférer avec les services de messagerie électronique.

f. En utilisant les applications basées sur le cloud, vous reconnaissez et convenez que du contenu puisse être transmis par le biais de ressources et infrastructures informatiques tierces basées sur internet, existant hors de votre environnement, et traité aux États-Unis ou en Irlande en fonction de votre région. En outre, et sans limiter ce qui précède, vous convenez que Xerox peut, à sa seule discrétion, procéder à la transmission, à la conservation ou au traitement des informations de votre compte et du contenu aux États-Unis, en Irlande ou dans tout autre pays dans lequel Xerox, ses filiales, sociétés affiliées, sous-traitants, agents ou partenaires disposent d'installations. Nonobstant toute disposition contraire stipulée dans ce contrat, vous assumez exclusivement la responsabilité du contenu et du respect de l'ensemble des lois, règlements et réglementations applicables à sa transmission, y compris mais sans limitation en matière de protection de la confidentialité de données et de contrôle des exportations.

7. EXCLUSION DE GARANTIE. VOUS CONVEZ QUE LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE DE XEROX OU SES CONCÉDANTS. XEROX ET SES DONNEURS DE LICENCES REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À TITRE JURIDIQUE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE COMMERCIALISATION OU DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. XEROX ET SES DONNEURS DE LICENCES NE GARANTISSENT PAS QUE LE LOGICIEL RÉPONDE À VOS EXIGENCES PARTICULIÈRES, QU'IL FONCTIONNE SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR, OU QUE DES DÉFAUTS Y EXISTANT PUISSENT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE OU SOIENT CORRIGÉS. TOUTES LES GARANTIES ET DÉCLARATIONS PAR DES PERSONNES AUTRES QUE XEROX, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES FOURNISSEURS DE SERVICES, DISTRIBUTEURS, CONCESSIONNAIRES ET AUTRES REVENDEURS DE PRODUITS XEROX SONT ÉGALEMENT EXCLUES. LES EXCLUSIONS DE GARANTIE INDIQUÉES ICI PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLICABLES DANS CERTAINES JURIDICTIONS, AUQUEL CAS LES PRÉSENTES GARANTIES SERONT RÉDUITES AU MINIMUM REQUIS PAR LA LOI EN VIGUEUR.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. Nonobstant tout dommage pouvant être subi, la responsabilité entière de Xerox et de ses concédants de licence quant aux dommages résultant de ou liés à votre acquisition ou utilisation des applications ou celle de Xerox découlant du présent Contrat et votre seul et unique recours seront limités au montant le plus élevé entre la somme effectivement payée à Xerox pour le logiciel et la somme de 10,00 USD. EN AUCUN CAS XEROX OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE

PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS, ACCIDENTELS OU INDIRECTS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES LIÉS À LA PERTE DE DONNÉES, LA PERTE DE PROFITS OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'OBJET DU PRÉSENT CONTRAT, MÊME SI XEROX OU SES CONCÉDANTS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET MÊME SI LE RECOURS CI-DESSUS NE RÉPOND PAS À SON OBJECTIF ESSENTIEL. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ STIPULÉES ICI PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLICABLES DANS CERTAINES JURIDICTIONS ET PEUVENT DONC NE PAS VOUS CONCERNER ; EN PAREIL CAS, LA RESPONSABILITÉ DE XEROX ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES SERA CELLE MINIMUM EXIGÉE PAR LA LOI.

9. Durée et résiliation La durée de la licence accordée par le présent Contrat commence à la première des dates auxquelles vous téléchargez, installez, activez ou prenez livraison du logiciel, et continue tant que vous en respectez les conditions. La licence accordée par le présent contrat prendra fin : (i) immédiatement si vous n'utilisez plus ou ne possédez plus l'équipement avec lequel le logiciel a été fourni, ou si vous êtes bailleur de l'équipement avec lequel le logiciel a été fourni et que votre premier preneur ne l'utilise plus ou ne le possède plus, (ii) à l'expiration de tout contrat en vertu duquel vous avez loué ou avez eu en leasing l'équipement avec lequel le logiciel a été fourni ou (iii) immédiatement en cas de violation du contrat par vous. En cas d'expiration pour une quelconque raison, vous êtes tenus de désinstaller le logiciel et de renvoyer ou détruire, au gré et selon les directives de Xerox, le logiciel, votre copie de sauvegarde et tous les éléments fournis ou rendus accessibles par Xerox en vertu du présent Contrat.

10. Droits restreints du gouvernement américain. Le Logiciel est fourni avec des droits restreints. Vous vous engagez à respecter toutes les exigences nécessaires pour veiller à ce que le Gouvernement Fédéral respecte ces droits. La divulgation, l'utilisation ou la reproduction du logiciel et de la documentation qui l'accompagne sont soumises à des restrictions énoncées dans la clause « Commercial Computer-Restricted Rights » de la Federal Acquisition Regulation 52.227-19, le cas échéant, ou dans le « Federal Acquisition Regulations Supplement » 252.227-7013 du Département de la Défense. Le Logiciel, entièrement développé avec des fonds privés, est un logiciel commercial. L'utilisation du Logiciel par le Gouvernement est en outre restreinte conformément aux conditions du présent contrat.

11. Dissociabilité. Si une disposition du présent Contrat est jugée non valide en vertu de loi, règle, décret ou règlement d'un gouvernement ou par décision finale d'un tribunal d'un État ou d'un tribunal fédéral, une telle absence de validité n'affecte pas le caractère

exécutoire des autres dispositions n'étant pas jugées non valides. Dans le cas où une quelconque disposition du présent contrat est déclarée par les autorités compétentes comme non valide, illégale ou non exécutoire en vertu de toute loi applicable, dans la mesure permise par la loi en vigueur, cette disposition non valide, illégale ou non exécutoire est considérée comme modifiée dans le respect de la loi pour se conformer à l'intention des parties.

12. Non renonciation. Tout retard ou omission par l'une des parties d'exercer tout droit ou recours en vertu du présent contrat ne peut être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours. Tous les droits de chacune des parties en vertu du présent contrat sont cumulatifs et peuvent être exercés séparément ou en même temps.

13. Législation applicable. Le présent contrat sera interprété conformément aux lois de l'État de New York indépendamment de ses dispositions concernant le choix de la loi applicable, et les différends devront être tranchés ou autrement jugés par les tribunaux compétents siégeant dans l'État de New York. La Convention des Nations Unies sur les contrats de ventes internationales de marchandises ne s'applique pas au présent Contrat. La législation locale peut exiger que certaines lois de votre pays de résidence s'appliquent à certaines sections du présent Contrat, y compris mais sans s'y limiter, à ce que le présent Contrat soit régi par les lois de votre pays de résidence.

14. Contrôle de l'exportation. Vous déclarez et garantissez que (i) vous n'êtes pas situé(e) dans un pays soumis à un embargo du Gouvernement des États-Unis, ou figurant dans le groupe de pays E du Title 15, Part 740 Supplément 1 du Code of Federal Regulations des États-Unis ; et (ii) vos utilisateurs autorisés et vous n'êtes incrit(e) sur aucune liste de parties interdites ou soumises à restriction du Gouvernement des États-Unis. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser, exporter, réexporter, importer, vendre, diffuser ou transférer le logiciel, hormis dans les cas autorisés par la législation des États-Unis, les lois de la juridiction dans laquelle vous vous êtes procuré le logiciel et toute autre loi et réglementation en vigueur.

15. Intégralité du Contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet de son contenu et remplace toutes les précédentes conventions, ententes, négociations et discussions, que ce soit oralement ou par écrit entre les parties. Aucun amendement ou aucune modification du présent Contrat ne

peut être exécutoire sans mention écrite et signature par un(e) représentant(e) dûment autorisé(e) de chacune des parties.